

## EPCI DU BASSIN DE LANDRES

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Bouligny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

#### COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

##### Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI  
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI  
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE  
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI  
Commune de LANDRES : M. CECCATO  
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN  
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO  
Commune de TRIEUX : M. GOURY  
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI  
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

DEPARTEMENT :  
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :  
Briey

CANTON :  
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

##### Etaient représentées :

Commune de PIENNES : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL  
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

##### Etaient absents (excusés) :

Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI  
Commune de TRIEUX : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Le Président certifie que le Conseil  
Communautaire a été convoqué le  
26/03/2015

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président  
Jean-Marc LEON



Le Président  
Jean-Marc LEON

**OBJET : Vente TUSAR/THOMAS à Landres**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu le patrimoine immobilier de la communauté de communes,

Vu la zone artisanale et commerciale de « La Croisette » à Landres,

Considérant la demande de Monsieur TUSAR Emilien et de Mademoiselle THOMAS Olivia d'acquérir la parcelle section W n° 175 pour 00 ha 06 a 71 ca lieudit « Traversant le sentier de Piennes » à Landres, sise sur la zone de La Croisette, pour un montant global de huit mille cinquante-deux euros (8.052 €) pour y construire un institut de beauté et une salle de musculation,

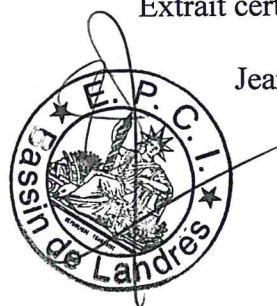
Vu le projet de demande de permis de construire,

Après avoir entendu Monsieur le Président de l'EPCI du Bassin de Landres,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De vendre, conjointement à Mademoiselle THOMAS Olivia et à Monsieur TUSAR Emilien, la parcelle section W n° 175 pour 00 ha 06 a 71 ca, lieudit « Traversant le sentier de Piennes » sise à Landres pour huit mille cinquante-deux euros (8.052 €).
- D'autoriser une servitude de passage non exclusive à Mademoiselle THOMAS Olivia et à Monsieur TUSAR Emilien sur la parcelle W n° 180 contenant la voirie, pour desservir la parcelle présentement vendue.
- D'autoriser Monsieur le Président de l'EPCI à signer tout document relatif à la présente décision.

Extrait certifié conforme,  
Le Président  
Jean-Marc LEON



Accusé de réception en préfecture  
054-245400379-20150408-2015-017-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2015  
Date de réception préfecture : 10/04/2015